

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) SCORI
Mardi 27 juin 2017, à 10 heures 00, Mairie de Frontignan**

PRESIDENCE ASSUREE PAR :

Philippe NUCHO, Secrétaire adjoint Préfecture de l'Hérault

PRESENTS :

Pierre BOULDOIRE, Maire de Frontignan

Olivier LAURENT, Mairie de Frontignan

Alice SANDEVOIR, Mairie de Frontignan

Christophe BOUTET, Mairie de Frontignan

Pierrette OUAHAB, Préfecture de l'Hérault – Bureau de l'Environnement

Driss DAGHMOUS, Préfecture de l'Hérault – Bureau de l'Environnement

Hervé LABELLE, DREAL

Christophe REYNAUD, DREAL

Christine RICOUX, ARS

Jérôme DUBREUIL, ARS

Michel BEBENGUT, SDIS

Francis HERRERA, ARZF

Dominique COQUERY, ARZF

Claude SANCHEZ, Association Les Mouettes

Ludovic MASSON, Directeur Société Scori

Noël RECHER, Société Scori

Florie-Anne LAUCOIN, Société Scori

Gilles LAURENS, Société Scori

Antoine THIBERVILLE, ATMO Occitanie

Fabien BOUTONNET, ATMO Occitanie

ABSENTS ou EXCUSES :

Pascal WINNICKI, SDIS

Jacques SINGLA, Conseil départemental

Francis DI STEFANO, Maire de Balaruc-les-Bains

Lucien SEMPERLOTTI, Société Scori

Christophe HAUSWIRTH, Société Scori

ORDRE DU JOUR :

- 1) Bilan activité 2016
- 2) Bilan environnemental
- 3) Travaux d'aménagement des Fosses à Pâteux
- 4) Présentation campagne de mesure ATMO (Ex AIR LR) 2016/2 017
- 5) Conclusions de l'Etude de dangers et réévaluation des aléas technologiques autour des Etablissements SCORI

La séance est ouverte à 10 heures 20 par Philippe NUCHO, Secrétaire adjoint de la Préfecture de l'Hérault.

1. Bilan activité 2016

M. MASSON procède à la présentation de l'activité 2016 de l'entreprise Scori.

L'activité de Scori consiste en la valorisation énergétique de déchets en cimenterie. L'Entreprise a donc noué des partenariats avec Calcia, Lafarge et Vicat.

La plateforme de Frontignan a été créée en 1983. Sa capacité de production est de 92 000 tonnes et est soumise au régime SEVESO seuil haut.

Le site emploie directement 28 personnes.

Il bénéficie de 4 certifications renouvelées en mai 2016 : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et MASE.

Le tonnage produit en 2016 est de 64 450 tonnes.

En 2016, 76 actions de formation ont été menées sur le personnel direct. Elles concernent la sécurité, le transport de matières dangereuses, les sauveteurs-secouristes, la sensibilisation aux risques chimiques, ATEX (Atmosphère explosive), les CACES, les habilitations électriques, les gestes et postures, les GIES et les consignations pour fluides.

En complément, 210 personnes extérieures ont aussi bénéficié de formations.

En matière de management de la sécurité, divers audits et outils internes (424 visites mensuelles de sécurité en 2016, 17 Bonnes Pratiques Opératoires, 3 Visites Préventives de Sécurité) ont été menés. Ils n'ont mis en lumière aucun écart majeur et seulement deux écarts mineurs.

Concernant la prévention du risque incendie, deux exercices ont été réalisés.

Deux accidents de travail ont été enregistrés en 2016, après trois années sans aucun accident.

Deux événements significatifs sont également survenus : une combustion dans le local de stockage (soupçon d'acte de malveillance) et une réaction dans le delayeur.

M. HERRERA demande s'il est prévu d'organiser des exercices incendie en collaboration avec les pompiers en 2017 et 2018.

M. MASSON annonce que les exercices avec les pompiers sont réalisés tous les trois ans. Le prochain devrait donc avoir lieu en 2018.

Sur 2016, le montant des investissements atteint 786 000 euros. Ils ont trait à la sécurité et à la sûreté du site, à sa modernisation, à la sécurité des machines, de la production et à la réduction des impacts environnementaux.

Les perspectives 2017 concernent la modernisation du site, la diminution de l'impact environnemental ainsi que la sécurité et la sûreté.

2. Bilan environnemental

M. MASSON présente le circuit de collecte et de traitement des eaux pluviales. 15 % d'entre elles sont intégrés, au terme du circuit, dans le process G2000 pour non-conformité.

Concernant le traitement de l'air, trois rejets canalisés permettent la captation et le traitement des Composés Organiques Volatiles (COV). Des mesures quotidiennes sont réalisées en sortie de ces rejets et sont complétées par les mesures effectuées par un organisme externe agréé. Elles témoignent de la conformité de ces rejets à l'AP.

M. HERRERA remarque que le taux de DORR a augmenté de 10 à 47 mg/Nm³. Il en demande la raison. De plus, il regrette que la présentation n'inclue pas le résultat des analyses assurées par l'organisme extérieur.

M. MASSON précise que les tonnages produits sont stables sur les trois dernières années. Il ignore la cause de cette augmentation.

De plus, il indique qu'un observatoire Odeur piloté par ATMO Occitanie, composé d'industriels, de riverains et de collectivités, réalise également une surveillance.

3. Travaux d'aménagement des Fosses à Pâteux

M. MASSON déclare que le projet consiste dans la couverture des fosses et dans des aménagements paysagers à l'arrière.

Le budget s'élève à deux millions d'euros. Le Hall clinker sera démoli et un bâtiment de 1 000 m² sera construit. Son permis de construire vient d'être déposé.

M. HERRERA témoigne que les odeurs ont diminué significativement depuis une année environ. Il en conclut que les divers investissements réalisés portent leurs fruits, notamment la mise en place d'une brumisation.

M. NUCHO précise que ce n'est pas une simple brumisation mais une pulvérisation de produit neutralisant réellement les odeurs. De plus, il ajoute que, la couverture de la fosse à pâteux, actuellement à ciel ouvert, générera encore une diminution conséquente des odeurs émises.

M. MASSON affirme sa volonté de réduire ses gênes. Il ajoute toutefois que les phénomènes d'odeurs sont complexes.

M. BOULDOIRE témoigne également d'améliorations notables. Il affirme que la construction du local de couverture constituera un facteur supplémentaire de réduction des odeurs émises. Il mentionne que l'Entreprise envisage une relocalisation de site planifiée sur 7 à 8 ans.

Il estime que les investissements ainsi que le projet de relocalisation sont bénéfiques. Toutefois, afin de permettre des comparaisons, il regrette que les taux d'émission de COV ne soient pas exprimés dans la même unité que ceux donnés par un second site industriel aussi implanté sur le territoire de Frontignan.

M. LABELLE précise que cette différence d'unités est justifiée par la nature des émissions de COV : en majorité canalisées pour Scori et diffuses pour GDH.

4. Présentation de la campagne de mesure ATMO 2016/2 017 (prévu au point 2. de l'ordre du jour)

M. THIBERVILLE affirme que le partenariat avec Scori est en place depuis 2005.

A la suite de mesures réalisées par Analytica dans le courant de l'été 2015, il a été demandé à ATMO Occitanie d'émettre un avis sur le rapport de leurs confrères.

De nouvelles mesures ont donc été réalisées sur des échantillons passifs prélevés sur 16 sites, durant deux périodes de quatre semaines (été 2016 et hiver 2017). Elles portent sur 24 COV polluants et 4 composés supplémentaires (acétone, acétate d'éthyle, heptane et styrène).

Les différentes concentrations observées sont significativement inférieures aux Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) et aux seuils olfactifs.

L'impact de Scori est restreint aux environs immédiats de son enceinte et aucun impact n'a été mis en évidence sur les habitations les plus proches.

Enfin, les concentrations observées par ATMO se sont avérées, selon les composants, entre 26 et 1 000 fois plus faibles que les mesures Analytica.

M. SANCHEZ estime qu'il aurait été intéressant d'identifier des pics quotidiens de concentration. Il regrette donc que les mesures aient été lissées sur la semaine.

M. THIBERVILLE répond que ces mesures auraient nécessité l'emploi de capteurs différents, plus complexes à mettre en place sur autant de sites.

M. NUCHO annonce que, dès réception de ce rapport par la Préfecture, il sera transmis à la DREAL pour analyse, et à l'ARS. En septembre, les informations seront communiquées, d'abord aux Elus, puis à la population à travers un point Presse. Il rappelle qu'Analytica n'est pas un laboratoire agréé pour présenter des documents à valeur réglementaire.

M. HERRERA demande si le rapport sera transmis aux participants de la CSS.

M. NUCHO l'affirme, tout en précisant que les services de l'Etat en conserveront la primeur et l'exclusivité quelques semaines. Il annonce qu'il sera mis en ligne à la rentrée.

5. Conclusions de l'Etude de dangers et réévaluation des aléas technologiques autour des Etablissements SCORI (initialement prévu au point 4. de l'ordre du jour)

M. LABELLE annonce qu'aucune évolution significative relative à des éléments de sécurité sur le site n'a été constatée.

M. REYNAUD déclare que l'activité de Scori est potentiellement source de risques incendie donc explosifs, thermiques et toxiques. Après étude, treize phénomènes dangereux ont été retenus.

Une carte d'aléas a donc été définie dont le niveau est fonction de l'intensité des effets produits et de leur probabilité d'apparition. Elle est déclinée selon la nature des effets : toxique, thermique et les surpressions.

M. NUCHO affirme que la DDTM a été destinataire du rapport afin qu'elle puisse produire des préconisations en matière d'urbanisme à destination de la commune .

Pour conclure, M. BOULDOIRE rappelle que les liens entre l'industrie et la commune sont anciens et que cette commission vise à garantir la coexistence entre industries et riverains et la compatibilité des différents enjeux.

Aucune question n'étant posée, Monsieur NUCHO lève la séance à 11 heures 45.

Montpellier, le 15 SEP. 2017

Le Président de la Commission de suivi de site
Le Sous-Préfet



Philippe NUCHO